NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/6254
24 mars 1965
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE, EN DATE DU 23 MARS 1965, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA TURQUIE

Le 17 mars 1965, vers 15 heures, un destroyer grec portant le numéro 54 s'est approché, dans le détroit séparant l'île de Samos du continent turc, à 2 milles des côtes turques, au point situé à 37° 44' 00" de latitude nord et à 27° 12' 00" de longitude est, violant ainsi les eaux territoriales turques.

L'Ambassade turque à Athènes a reçu pour instruction de protester auprès du Ministère grec des affaires étrangères contre cette violation.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Turquie
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,
(Signé) O. ERALP

65-05406